



[www.sos-arvel.ch](http://www.sos-arvel.ch)

URGENT

27.11.2001

Pour vous, que vaut le sauvetage  
du paysage des Monts d'Arvel ?

## **Le Canton de Vaud vient de lever les oppositions au premier projet d'extension des carrières d'Arvel, et refuse que le nouveau projet de la "dent creuse" soit soumis à l'enquête publique.**

Notre association, dont vous faites peut-être partie, a déjà préparé la suite de la bataille. En effet, esquiver la mise à l'enquête publique du nouveau projet, c'est violer la loi qui devrait être la même pour tous, et bafouer les droits inaliénables des citoyens. Quelques exemples importants pour vous en convaincre :

- La loi sur les carrières exige une mise à l'enquête publique dès que le plan d'extraction est sensiblement modifié. Les nouveautés de la dent creuse justifient donc une nouvelle mise à l'enquête.
- Une remise à l'état antérieur est exigée à la fin de l'exploitation, même dans les anciennes lois sur les carrières de 1967.
- La Municipalité de Villeneuve n'a jamais retiré son opposition. Elle s'attend également à une nouvelle mise à l'enquête publique, comme indiqué dans sa lettre aux Carrières d'Arvel du 14.6.2000.
- Les reboisements effectifs visibles sur la partie défrichée n'excéderaient pas 20% du défrichement. La plus grande partie des compensations resterait invisible.
- Une énorme baignoire serait creusée à coups d'explosif juste derrière la partie qui s'est effondrée en 1922. La stabilité de l'éperon-écran n'en serait que plus douteuse.
- Du ballast, les CFF peuvent en trouver ailleurs. Par contre, le panorama unique du Haut-Léman est lui d'intérêt national, primant sur une soit-disant indispensabilité du ballast d'Arvel.
- Les autres carrières agréées (comme Choex-Massongex) pourraient aisément compenser les 10% que les CFF commandent à Arvel, sans causer de dommages aussi grands et irréversibles au paysage.
- Les émissions de bruit et de poussière et l'impact sur le paysage sont comparés au 1<sup>er</sup> projet monstrueux abandonné, afin de montrer des diminutions, c'est machiavélique. En réalité, des nuisances supplémentaires sont cachées par rapport à la situation actuelle.

Qui ferait donc encore des cadeaux à une entreprise appartenant à une multinationale étrangère ? Elle n'a déjà que trop bénéficié d'avantages privilégiés, aux dépens de la population locale.

Déjà une **cinquantaine de particuliers et entreprises** (opposants en 1998 ou nouveaux) ont donné leur procuration pour le recours commun contre la levée d'opposition et le feu vert du Canton. Plusieurs associations de protection de l'environnement viennent d'annoncer leur soutien à notre combat. Les frais ne dépasseront donc pas quelques centaines de francs par recourant. SOS-Arvel s'engage à respecter le plafond que vous voudriez ne pas dépasser durant une période de 3 ans (plafond à nous communiquer). Même des participations modestes seront utiles et appréciées.

## **En faisant maintenant recours avec nous, vous pouvez faire valoir vos droits sans prendre de risque financier, et en finir avec ce saccage scandaleux et ses nuisances qui déprécient les environs.**

Notre but est la fin de l'exploitation à terme de la roche dans les Monts d'Arvel, sans nouveaux défrichements, dans des conditions strictes de respect du voisinage et de l'environnement. Nos recours exigeant une nouvelle mise à l'enquête publique démontreront clairement les risques importants, l'absence de toute justification et de faisabilité des projets d'extension présentés.

**Complétez donc la procuration ci-jointe et transmettez-là soit à notre association SOS-Arvel, CP 194, 1844 Villeneuve, soit directement à Me P. Chiffelle, rue du Simplon 18, 1800 Vevey, au plus tard pour le lundi 3.12.2001, afin que votre recours ait toutes ses chances d'être pris en considération.**

En restant à votre disposition pour toute information, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations,

Le Président: Charles Willen, tél. (021) 968 17 37

Le Secrétaire : Robert Haas, tél. (021) 960 30 58